

# VENEZ PARTAGER UN REPAS AVEC LES ENFANTS



Un **repas complet** et varié dans une ambiance chaleureuse à partir de 6,50€



Quand vous voulez, quand vous pouvez aucune obligation de régularité











# **COMMENT ÇA MARCHE?**



#### **TOUT LE MONDE**

L'inscription préalable est obligatoire pour fréquenter le restaurant. Vous devez simplement compléter une fiche d'inscription annuelle (en mairie ou sur site).

<u>Attention</u> : aucune inscription prise par téléphone

#### C'est où ?

Le Pavillon du Clos Moisson se situe Allée du 11 Novembre, derrière l'école élémentaire Pierre MENDES-FRANCE

## Comment je paye?

Pour les repas réguliers, le règlement se fait à la fin du mois sur facturation; vous n'aurez pas à payer votre repas sur place.

Pour les repas occasionnels, vous devez prendre des tickets au préalable en mairie ou sur site pour un montant minimum de 15€ (seuil requis par le trésor public) et recevrez la facture par courrier.

<u>Attention</u>: Aucun paiement ne sera accepté sur place (espèces, CB ou chèque)

# Un transport est-il prévu ?

Oui. Il vous faudra réserver auprès du restaurant avant 10h00 et un minibus passera vous chercher gratuitement

© 02.32.42.96.18

## Quand puis-je venir?

Le restaurant est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi des périodes scolaires.

On vous accueille à partir de 11h45

#### Combien ça coûte?

Pour les retraités, la prise en charge par la Carsat de 3€ par repas, permet de les facturer:

- 6.50€ si vous habitez la commune ou
- 9.50€ pour communes limitrophes\*

Pour les non-retraités, vous payez 9.50€ par repas si vous habitez la commune et 12.50€ si vous êtes hors commune.

#### Faut-il réserver ?

Ce n'est pas obligatoire car il y a un maximum de 50 places de disponibles.

Pour les groupes (> 6 personnes), la réservation est conseillée. Vous pouvez annuler votre réservation jusqu'à la veille avant 10h. Pour toute absence non signalée ou hors délai, le repas sera facturé.

#### Dois-je m'occuper des enfants?

Non, les enfants sont autonomes dans la prise de leur repas. Du personnel est présent sur place pour assurer le service



(\*) **Communes limitrophes**: Bouquetot, Bourg-Achard, Grand-Bourgtheroulde, Illeville-sur-Montfort, Les Monts du Roumois et Thénouville